

PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION

de Madame CAUMES Marie Pierre
au sein du Conseil municipal de LODÈVE

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars à dix huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de LODÈVE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du vingt deux mars deux mille vingt, se sont réunis à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mars deux mille vingt deux, par le Maire, Madame Gaëlle LÉVÊQUE, président de séance.

| nombre de membres | |
|-------------------|----|
| en exercice | 29 |
| présents | 23 |
| exprimés | 28 |

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KASSOUH Hamed, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel, POMAREDE Edith, GOURMELON Izia, DETRY Thibault, STADLER Magali, CAUVY Françoise, SYZ Nathalie, BENAMMAR-KOLY Fadilha, ENNADIFI Fatiha, DRUART David, ROUQUETTE Damien, CAUMES Marie-Pierre, SAUVIER Jean-Marc, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

KOEHLER Didier à SAUVIER Jean-Marc, BOSC David à PEDROS Isabelle, RICARDO Christian à STADLER Magali, LAATEB Claude à ROUQUETTE Damien, ALIBERT Damien à ROCOPLAN Nathalie

Absents :

GALEOTE Monique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le procès verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 3 juillet 2020,

VU le tableau du Conseil municipal en date du 7 décembre 2021,

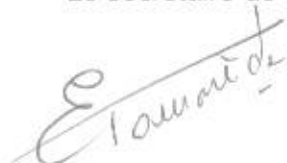
VU les démissions du Conseil municipal de Madame COUPEAU Sandrine datée du 22 décembre 2021 et de Monsieur GONTARD Jean-Marc datée du 29 décembre 2021, élus sur la liste « Lodève autrement »,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du CGCT, Madame le Maire a dûment informé Monsieur le Sous-Préfet de Lodève de cette démission,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.270 du code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dans le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* » et en conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 22 mars 2020, de les démissions ci dessus enregistrées, Madame CAUMES Marie-Pierre remplace Madame COUPEAU Sandrine et Monsieur GONTARD Jean-Marc au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation immédiate de Madame CAUMES Marie-Pierre en tant que Conseiller municipal de la Ville de Lodève.

Le secrétaire de séance



Le quinze mars deux mille vingt deux,

Le Maire
Gaëlle LÉVÊQUE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Signature des membres du Conseil municipal du procès verbal d'installation de Madame CAUMES Marie-Pierre :

| NOM prénom | signature | NOM prénom | signature |
|--------------------|---|-----------------------|---|
| LEVEQUE Gaëlle |  | ALIBERT Damien | |
| CROS Ludovic |  | ENNADIFI Fatiha |  |
| ROCOPLAN Nathalie |  | BOSC David | |
| MARRES Gilles |  | BENAMMAR-KOLY Fadilha |  |
| GALEOTE Monique | | DRUART David |  |
| BENAMEUR Aii |  | DETRY Thibault |  |
| VERDOL Marie-Laure |  | GOURMELON Izia |  |
| KOEHLER Didier | | LAATEB Claude | |
| PEDROS Isabelle |  | RICARDO Christian | |
| FERAL Claude |  | SINEGRE Joana |  |
| PANIS Michel |  | STADLER Magali |  |
| SAUVIER Jean-Marc |  | ROUQUETTE Damien |  |
| SYZ Nathalie |  | CAUVY Françoise |  |
| KASSOUH Hamed |  | CAUMES Marie-Pierre |  |
| POMAREDE Edith |  | | |